

LA FRANCE & LES OMD :

LA SANTÉ DES MÈRES ET DES ENFANTS

FICHES REPÈRES

La santé constitue un enjeu majeur dans le processus de développement. Pour cette raison, trois des huit OMD – validés en 2000 à l'issue de la Déclaration du Millénaire approuvée par 189 chefs d'État et de gouvernement – sont consacrés à l'amélioration de la santé.

La mortalité maternelle touche entre 350 000 et 500 000 femmes chaque année ; le nombre des enfants qui disparaissent avant leur cinquième anniversaire a certes diminué de près de 30 % (contre une cible d'une diminution de deux tiers d'ici 2015), mais plus de 9 millions d'enfants sont encore concernés, et les trois grandes pandémies (le sida, le paludisme et la tuberculose) déciment plusieurs millions de personnes chaque année. En dépit de la croissance démographique, ces chiffres n'évoluent plus : des progrès ont donc été réalisés, mais à un rythme trop lent...



La France réaffirme son engagement pour la santé des enfants et des femmes dans le monde, notamment face aux grands défis que sont la lutte contre la féminisation de la pauvreté, la lutte contre les violences faites aux femmes, la défense des droits liés à la santé sexuelle et procréative. Les OMD 4, 5 et 6 sont au cœur de la stratégie de coopération en santé pour le développement et sont indissociables de l'OMD 3.



L'engagement de la France pour la santé des enfants (OMD 4)

- La France soutient les stratégies pour la survie de l'enfant soutenues par l'OMS et l'UNICEF (programme de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant [PCIME]), qui se concentrent sur les interventions essentielles qui ont fait leur preuve pour améliorer la survie de l'enfant.
- Avec l'UNICEF, la France a soutenu la prise en charge des orphelins et des enfants vulnérables dans le contexte du sida, projet dont l'action continue avec d'autres bailleurs, à hauteur de 2 millions d'euros pour 2004-2009.
- La France s'engage pour la protection des enfants contre les principales maladies grâce à la vaccination. Elle est le deuxième financeur de l'Alliance mondiale pour la vaccination (GAVI) : 15 millions d'euros de 2003 à 2006, et 1,3 milliard euros de 2007 à 2026 à travers la facilité financière internationale appliquée à la vaccination (IFFIm).
- À travers la **contribution de solidarité sur les billets d'avion**, la France finance **UNITAID**, qui contribue à l'achat de médicaments pédiatriques contre le sida, la tuberculose et le paludisme (OMD 6).

L'IMPACT DE GAVI

Les résultats de GAVI sur la période 2000-2008 sont remarquables : l'OMS estime que 3,4 millions de décès ont été prévenus dans les 75 pays les plus pauvres, et 257 millions d'enfants ont reçu des vaccins avec le support de GAVI.

L'engagement de la France pour la santé des mères (OMD 5)

La France opère par plusieurs voies complémentaires...

- Une **approche multilatérale** par un appui financier et technique aux organisations internationales (Organisation mondiale de la santé [OMS] et le Fonds des Nations unies pour le développement [UNFPA]...) pour lutter contre la mortalité et la morbidité maternelles et néonatales. La contribution de la France aux organisations internationales dans ce secteur (UNFPA, UNICEF, PNUD, OMS, Banque mondiale) représente environ 8 millions d'euros par an depuis 2004.
 - Depuis 2006, la France participe financièrement au « **programme spécial sur la recherche, le développement et la formation à la santé reproductive (HRR)** » hébergé à l'OMS (50 000 euros par an). Sur la période 2003-2009, la France a engagé plus de 80 millions d'euros dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive.
 - Depuis 2007, le Fonds de solidarité prioritaire avec l'UNFPA et l'association Équilibres et Populations luttent contre la mortalité et la morbidité maternelles et néonatales et contre les fistules obstétricales en Afrique. (Budget : 2 millions d'euros.) Deux postes d'assistants techniques français ont été créés afin d'appuyer les stratégies de l'UNFPA en Afrique.
- Une **approche bilatérale**, en appuyant directement des pays dans la lutte contre la mortalité maternelle dans le cadre de la coopération bilatérale mise en œuvre par l'AFD.

En 2010, l'appel à projets pour les associations géré par l'AFD financera 5 opérations en faveur de la santé maternelle pour 1,5 million d'euros sur trois ans.

■ Sur la période 2003-2008, le MAEE a mobilisé 2,5 millions d'euros pour des projets concernant la santé des mères et des enfants, mis en œuvre par des ONG. Un projet mobilisateur de 3 millions € de « formations internationales par Internet santé mère-enfant » a été mis en œuvre dès 2008 par l'Université médicale francophone virtuelle.

■ Depuis 2006, dans le cadre de la coopération bilatérale, l'AFD finance 16 projets pour la santé des femmes pour un total de 206 millions d'euros, dont 65 millions d'euros directement affectés à l'OMD 5.

L'AFD finance aussi un projet de recherche de 100 000 euros consacré aux grossesses et aux avortements chez les adolescentes.

■ Organisation par le MAEE en février 2011, à Ouagadougou, d'une conférence régionale consacrée à la planification familiale en Afrique, aux côtés de partenaires burkinabés et américains.

■ Au-delà des ressources financières, **la réponse dépend de la qualité et de l'efficacité des politiques publiques, de leur appropriation par les gouvernements, ainsi que du renforcement des systèmes de santé.**

La France participe à l'Alliance mondiale sur les ressources humaines en santé et à l'initiative Providing for Health pour développer des systèmes de couverture du risque maladie.

■ La France soutient la gratuité de l'accès des soins pour les femmes enceintes et les jeunes enfants. Elle considère que les mécanismes de prépaiement permettent, par une mutualisation des risques, de protéger les personnes contre le risque maladie, et donc de prévenir le passage vers la pauvreté.

MAURITANIE, UN PROJET DE FORFAIT OBSTÉTRICAL

Le choix d'un système de prépaiement sur le mode forfaitaire a été guidé par les principes d'équité pour les bénéficiaires et de simplicité pour l'équipe. Le forfait correspond à une cotisation d'environ 18 euros, permettant à toutes les femmes de faire suivre leur grossesse et d'accoucher. Les recettes issues des cotisations assurent le réapprovisionnement en médicaments et consommables, aident au fonctionnement des structures, payent les gardes du personnel et assurent au personnel des maternités des primes destinées à compenser la perte des honoraires non officiels. Dans les provinces où le projet est mis en œuvre, le taux de mortalité de 466 décès en 2004 est passé à 198 en 2007.

■ L'OMD 3 est consacré aux femmes et est lié aux OMD 2, 4, 5 et 6 concernant respectivement l'éducation pour tous, la mortalité infantile, la santé maternelle et la lutte contre les grandes pandémies.

■ La France s'engage en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre des projets qu'elle soutient. Elle favorise les activités génératrices de revenus par l'intermédiaire de programmes de microcrédit destinés aux femmes. La France œuvre pour l'égalité de l'accès à l'école primaire et une meilleure santé des femmes. Elle contribue au Fonds des Nations unies pour la population et au Fonds de développement des Nations unies pour la femme.

■ La France promeut les droits de la femme et l'égalité femme-homme dans sa politique étrangère en tant qu'objectif à part entière et en tant que moyen pour améliorer l'efficacité et la portée de ses interventions.

À l'occasion du sommet du G8 de Muskoka, la France a annoncé un engagement supplémentaire de 500 millions d'euros entre 2011 et 2015 pour contribuer à atteindre les OMD 4 et 5.

Le Fonds européen de développement et les autres mécanismes financiers de l'Union européenne, à laquelle la France contribue pour 1 800 millions d'euros par an, financent des projets dédiés aux ressources humaines en santé. 40 millions d'euros sont affectés à cette thématique au sein de l'Instrument de financement de la coopération au développement (ICD) pour la période 2007-2013.



PRIORITÉS FRANÇAISES

La santé, un des 5 secteurs prioritaires de la coopération française pour le développement. L'aide est concentrée géographiquement : 60 % de l'effort budgétaire est consacré à l'Afrique. L'Afrique est le premier bénéficiaire de l'APD française, avec 53 % de l'aide bilatérale en 2008, et plus particulièrement l'Afrique subsaharienne (32 %).

Financer les systèmes de santé pour réduire les inégalités

Le financement de la santé et des systèmes de santé est un investissement et non un coût : investir dans la santé accroît la croissance et réduit les inégalités. L'inégalité d'accès aux soins liée au genre est la cause de taux élevés de morbidité et de mortalité féminine. L'égalité femme-homme est une condition essentielle de la réussite des politiques publiques nationales.

➤ POUR ALLER PLUS LOIN

- OMS www.who.int/fr/
- FNAP : www.unfpa.org
- UNICEF www.unicef.fr
- Pages Santé sur le site du MAEE www.diplomatie.gouv.fr/fr/sante_913/index.html